

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 40

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / M. HENRI PONS

OBJET

Pôle d'échanges multimodal d'Aubagne. Avenant n° 1 à la convention de financement des études d'avant-projet détaillé, de projet et des travaux de réalisation.

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Transports
10214**

PRESENTATION

Le Pôle d'Echanges Multimodal d'Aubagne a pris une nouvelle dimension grâce à l'objectif commun des partenaires de créer de nouveaux aménagements de transport : mise en service de la 3ème voie ferroviaire entre Marseille et Aubagne, reconfiguration de la gare routière et arrivée d'une première ligne de tramway à l'échelle de l'agglomération. Ces aménagements livrés en 2014 ont permis la création d'un véritable pôle multimodal de transports en commun.

La Métropole Aix-Marseille Provence et le conseil de territoire d'Aubagne ont souhaité poursuivre la réalisation du schéma de transport en site propre avec la mise en service à moyen terme d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service, le Chronobus, entre Aubagne et la zone industrielle des Paluds, et d'une ligne de tramway, le Val'TRAM, entre La Bouilladisse et Aubagne.

Ces futurs aménagements nécessitent de reconfigurer l'espace gare routière. Les partenaires ont affirmé leur volonté de définir et de réaliser les projets pouvant concourir à améliorer les conditions d'accueil des usagers des transports publics et redynamiser le secteur du quartier de la gare d'Aubagne.

CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES ET TRAVAUX

Dans cette optique, les partenaires ont décidé de réaménager le bâtiment voyageurs afin d'améliorer ses fonctionnalités et répondre à cette ambition intermodale. Ce projet doit également garantir un accès à la gare pour les personnes à mobilité réduite, l'amélioration des conditions d'accueil de la gare actuelle avec les billetteries trains et cars regroupées au sein d'un même lieu, la création d'une station de tramway, et l'extension du parc relais. Dans ce cadre, une Convention de financement des études d'avant-projet détaillé, de projet et travaux de réalisation a été approuvée par votre délibération n°24 du 11 décembre 2015 et signée en 2016.

AVENANT A LA CONVENTION

Après signature de cette convention, un dossier de demande de financement a été déposé au service instructeur de la Direction Territoriale des Affaires Européennes de la Région pour bénéficier d'une subvention FEDER au titre de l'Axe 3 du programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 pour la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, «Augmenter le report modal sur les transports collectifs ».

Au terme de l'instruction FEDER (diminution de l'assiette éligible), la subvention accordée pour le projet est de 315 000€. La subvention initialement demandée était de 369 000€. Conformément aux termes de la Convention, il convient de réaliser un avenant pour prendre en compte la modification des financements des partenaires.

Le Département n'intervient pas financièrement dans le cadre de cette convention, sa contribution était comprise dans la subvention accordée au titre de la première ligne de tramway déjà réalisée.

INCIDENCE FINANCIERE

Cet avenant n'a pas d'incidence financière.

CONCLUSION

Sur proposition de M. le Délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, et au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- m'autoriser à signer le projet d'avenant joint au présent rapport
- prendre la délibération jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL